Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 25

Rubrik: Literatur = Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Legenden zu nebenstehenden Bildern

1 Laufübung zur Stärkung der Atmungsorgane.
Exercice de course à pied pour développer les organes respiratoires.
Passo di corsa, per rinforzare gli organi respiratori.

2 Armübungen zur Lockerung des Schultergürtels.
Exercices de bras pour assouplir les attaches des épaules.
Esercizio delle braccia, per rendere elastici i muscoli delle spalle.

3 Uebungen zur Lockerung der Beinmuskulatur und des Halses.
Exercices pour l'assouplissement de la musculature des jambes et du cou.
Esercizi per sviluppare e sveltire la muscolatura del collo.

4 Eine Spezialübung der Radfahrer: radfahren verkehrt aus der Kerzenstellung.
Un exercice spécial pour cyclistes: en position couchée, pédaler en arrière.
Un' esercizio speciale dei ciclisti.

5 Ueberrollen vorwärts, eine Lockerungsübung für den ganzen Körper, zugleich ausgezeichnete Mutübung.
Se rouler à terre, la tête en avant, constitue un exellent exercice d'assouplissement pour tout le corps, en même temps qu'il demande une certaine audace de la part de celui qui l'exécute.
Capriola, ottimo esercizio per tutto il corpo.

6 Rumpfübungen zur Lockerung der Hüften.
Exercices de rotation du torse pour assouplir les reins.
Esercizio di flessione per lo sviluppo della muscolatura delle anche.

7 Geschicklichkeitsübungen auf dem Rad.
Exercices d'adresse à bicyclette.
Esercizio di agilità sulla bicicletta.

Armeekorpstruppen:
Bttr. 129 vom 23. Sept.—8. Okt.
Mot.Tg.Kp. 21 vom 5.—17. Sept.
4. Division:
Sch.Mot.Kan.Abt. 4 vom 16. Sept.—1. Okt.
5. Division:
A.Abt. 5 vom 19. Sept.—8. Okt.
Drag.Schw. 23 vom 19. Sept.—8. Okt.
Sap.Bat. 5 vom 5.—17. Sept.
San.Abt. 5 vom 26. Sept.—8. Okt.
9. Division:
Geb.Inf.Rgt. 29 vom 5.—24. Sept.
Geb.Art.Abt. 5 vom 9.—24. Sept.
Mot.Hb.Abt. 41 vom 9.—24. Sept.
Geb.Br. 11:
Geb.Art.Abt. 3 vom 9.—24. Sept.
Geb.Sap.Kp. 11 vom 19. Sept.—1. Okt.
Geb.Tg.Kp. 11 vom 19. Sept.—1. Okt.
Mot.Tg.Det. 25 Lw. vom 19. Sept.—1. Okt.
Armeekorpstruppen:
Mot.Tg.Kp. 22 vom 19. Sept.—1. Okt.
6. Division:
Inf.Rgt. 26 vom 5.—24. Sept.
A.Abt. 6 vom 5.—24. Sept.
F.Art.Abt. 17 vom 9.—24. Sept.
Sch.Mot.Kan.Abt. 6 vom 2.—17. Sept.
Art.Beob.Kp. 6 vom 9.—24. Sept.
Sap.Bat. 6 vom 19. Sept.—1. Okt.
7. Division:
Inf.Rgt. 34 vom 5.—24. Sept.
Mot.Ik.Kp. 7 vom 19. Sept.—8. Okt.
F.Art.Abt. 20 vom 9.—24. Sept.
Sch.Mot.Kan.Abt. 7 vom 30. Sept.—15. Okt.
San.Abt. 7 vom 26. Sept.—8. Okt.
8. Division:
Geb.Inf.Rgt. 20 vom 26. Sept.—15. Okt.
Geb.Inf.Rgt. 37 vom 5.—24. Sept.
F.Art.Abt. 23 vom 9.—24. Sept.
F.Art.Abt. 24 vom 30. Sept.—15. Okt.
Geb.Art.Abt. 4 vom 30. Sept.—15. Okt.
Geb.Sap.Bat. 8 vom 12.—24. Sept.
Armeekorpstruppen:
L.Br. 3 vom 5.—24. Sept.
F.Hb.Rgt. 23 vom 30. Sept.—15. Okt.
Sch.F.Hb.Rgt. 25 vom 16. Sept.—1. Okt.
Armeetruppen:
Mi.Kp. 4 vom 12.—24. Sept.
Fk.Kp. 5 vom 12.—24. Sept.
Bk.Kp. 13 Lw. vom 26. Sept.—8. Okt.
Geb.Tr.Kol. I/1 vom 26. Sept.—8. Okt.
Geb.Tr.Kol. I/2 vom 26. Sept.—8. Okt.
Geb.Tr.Kol. II/2 vom 26. Sept.—8. Okt.

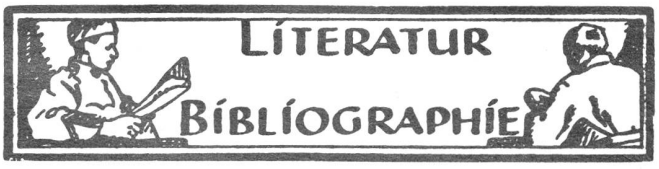

Der erste der Völkerbundskriege. Seine Zeichen und Lehren für Kommende. Generalmajor J. F. Fuller. Rowohlt-Verlag, Berlin W. 50. 1938. Leinen Mk. 8.50, broschiert Mk. 6.—.

Wir brauchen den Soldaten Fuller nicht vorzustellen. Sein Buch «Erinnerungen eines freimütigen Soldaten» sollte gerade bei uns noch mehr gelesen werden, als dies bis heute geschehen ist. Fuller war der Schöpfer der englischen Tankwaffe im Kriege und auch ihr Führer. Seine Bücher, auch das hier vorliegende, sind Auseinandersetzungen mit den militärischen Fachleuten, die einen Feldzug im Jahre 1938 führen wollen, wie man ihn vielleicht noch im Jahre 1914 hätte führen können. Man erinnert sich daran, wie Fuller den britischen «militärischen Halbgöttern», wie Sir Douglas Haig in seinen «Erinnerungen», vorwarf, daß sie den Krieg von 1914 mit den Methoden des Krimkrieges, ja «der Steinzeit» hätten führen wollen.

Fuller ist wie Douhet der *moderne Soldat des totalen Krieges.* Immer und immer wieder macht er darauf aufmerksam, daß die Offensivwaffen Tank und Luftfahrzeuge seien, Kampf- und Bombenflugzeuge und Panzerwagen, daß Feldartillerie und Infanterie nichts anderes seien als Begleitwaffen, die den Schlag, den die Panzerwagen und Flugzeuge austeilen, abwarten müssen, bevor sie eingreifen können. Er schildert im vorliegenden Werke den ersten der Völkerbundskriege, nämlich den Krieg, den der Völkerbund vermittels Sanktionen von 1935 bis 1938 gegen Italien führte und den Italiens von 1935 bis 1936 gegen Abessinien. Fuller war in Abessinien und er übt an der Strategie und an der Taktik der Italiener scharfe Kritik. Er meint, sie hätten erst im Laufe des Krieges eingesehen, wie man in Abessinien Krieg führen müsse. Interessant ist, daß er, trotz seiner faschistenfreundlichen Einstellung, gegenüber den militärischen Leistungen der Italiener in Abessinien sehr kritisch ist. Für die Schwarzhemdenbataillone. die mit verrosteten Pistolen, Bajonetten und Maschinengewehren, malerisch verkleidet, im Land herumlaufen, hat er nur ein mitleidiges Lächeln. Der militärische Wert dieser Miliz sei allerdings im Laufe des Krieges etwas gestiegen, aber, trotz persönlicher Tapferkeit der Leute, nie sehr bedeutend gewesen. Im Typus des bewaffneten Straßenarbeiters, wie wir ihn im abessinischen Feldzuge feststellen können, sieht er eine neue Art des Wehrmannes der Zukunft. Im allgemeinen ist er aber der Ansicht, daß die Offensivstöße im Kriege der Zukunft *nur* durch die großen Maschinenwaffen, bedient durch auserlesene, in jeder Beziehung berufstüchtige Soldaten, ausgeführt werden können.

Fuller erstrebt eine Loslösung Großbritanniens von Frankreich und Rußland und eine Verständigung der britischen Macht mit Deutschland und auch, wenn immer möglich, mit Italien. Er ist ein ausgesprochener Feind jedes englischen Ministers, der am Völkerbund festhalten will, den er mit Hohn und Spott überschüttet. Wir haben noch nie eine derart vernichtende Kritik des Völkerbundes gelesen, wie im Buche dieses englischen Generals und Gelehrten.

Ein kritisches Buch, wie das Buch Fullers, kann nur von kritischen Geistern verstanden und gewürdigt werden. Es reizt zum Widerspruch, aber es ist außerordentlich anregend. Wenn wir daran denken, daß Fuller auch als aktiver General in England sich herausnahm, eine scharfe Klinge zu führen mit überalterten Systemen, Methoden und Vorgesetzten, so möchten wir wünschen, daß das, was Fuller in England erlaubt war, nämlich die ehrliche Kritik des ehrlichen und freimütigen Soldaten, auch *unsern* modernen Offizieren nicht vorenthalten wird ... Denn Recht bekommen immer die, die an die Zukunft denken und die eingesehen haben, daß wir nicht mehr im Jahre 1870 leben, auch nicht im Jahre 1914, und daß ein Heer kriegstüchtig sein muß, wenn wir das Geld nicht auf die Straße werfen, das wir für die Rüstung ausgeben wollen. Mit einem kriegsuntüchtigen, aber sehr demokratischen Heere ist dem Vaterland nicht gedient. *H. Z.*

Formation et instruction du soldat. Guide pratique à l'usage du sous-officier suisse, par le major *Frido Barth,* ancien instr. d'artillerie, traduit par le cap. J. Jenny, Genève. Edité par la maison Stämpfli & Cie., à Berne. Prix 80 cts.

En une introduction et quatre chapitres, cette brochure, format règlement militaire, traite la question de la formation et de l'instruction du soldat sous l'angle «psychologique», laissant volontairement de côté toute question technique.

C'est en somme un recueil de conseils et de petits «tuyaux» pratiques qui, après avoir situé la personnalité du sous-officier, indique à ce dernier comment il doit se comporter avec la troupe en général et quels principes doivent être à la base de l'instruction qu'il donne à ses hommes.

Ce petit ouvrage peut être précieux à plus d'un titre au sous-officier, étant donné qu'il y trouvera souvent la réponse aux questions qu'il se posera à lui-même au cours des incidents de service qui ne lui feront certainement point défaut durant sa carrière militaire.

Illustrée d'exemples courants où l'auteur fait parler le sous-officier et son subordonné, et étant le fruit d'une expérience personnelle, la brochure du major Barth peut être recommandée à tous les sous-officiers qui ont à cœur de remplir leur mission de chef et leur tâche d'éducateur au plus près de leur conscience, avec tout le succès désirable. Elle les aidera certainement à y parvenir. *E. N.*

Service militaire et employeurs

par Ed. Büchler, lieut. col.

En son temps nous avions signalé l'effort tenté, à l'occasion de l'assemblée générale de sa section de Berne, par l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie pour mettre au point la question actuelle du paiement du salaire et du droit aux vacances pour les employés et ouvriers astreints au service militaire. Etant donné que l'exposé de l'orateur principal, M. le lt. col. Ed. Büchler, imprimeur, revêt un intérêt tout spécial pour le cercle de nos lecteurs, nous l'extrayons du périodique « Der Motorlastwagen » de Berne et le publions ci-après dans sa teneur intégrale.

I. Le but de notre défense nationale pour le commerce, l'industrie et l'artisanat.

Notre défense nationale sert exclusivement à la protection de notre indépendance. Elle nous met à l'abri des surprises et attaques, peu importe d'où elles viennent. Elle nous garantit les droits constitutionnels que nous nous sommes donnés dans la Constitution fédérale même. Cette Constitution repose sur le principe de la liberté de commerce et d'industrie. Le magnifique essor du commerce, de l'industrie et de l'artisanat au cours des neuf dernières décades et à l'intérêt du peuple tout entier, nous prouve que la Constitution fédérale de 1848 nous a véritablement mis sur le bon chemin. C'est donc à nous d'aviser à une adaptation judicieuse aux circonstances sans cesse changeantes.

Chaque employeur aura sans doute conscience de l'importance que revêt le facteur « défense nationale » pour toutes nos entreprises du domaine commercial et industriel. Elle est la base la plus sûre et sur laquelle repose finalement et est érigée toute entreprise suisse.

II. Comparaison avec la situation du commerce, de l'industrie et de l'artisanat dans les pays voisins.

Un coup d'œil jeté à l'étranger nous démontre qu'en Suisse et malgré toutes les charges dont nous sommes grevés et sur lesquelles je reviendrai plus loin, le commerce, l'industrie et l'artisanat sont en bien meilleure posture que dans les pays voisins. Ceci ne ressort toutefois pas sans autre de la presse périodique, car dans les Etats dictatoriaux qui entourent notre pays de trois côtés, il n'est pas question de se plaindre des très lourdes charges qui doivent être supportées sans murmure. La censure exercée sur la presse éliminerait sans autre ce qui présente des désavantages, tout comme il est fait court procès aux entreprises qui ne se soumettent pas à ces mesures dictatoriales. En ceci, les preuves ne manquent pas. Ces pays marchent à grands pas vers leur but final, vers le pur socialisme d'Etat, de sorte qu'on en arrive à se demander aujourd'hui déjà s'il existe encore là-bas une liberté dans le domaine des entreprises. Les formidables armements qui atteignent à des proportions tout à fait ignorées jusqu'à maintenant, doivent être payés par quelqu'un et c'est en première ligne le commerce, l'industrie et l'artisanat qui doivent supporter la saignée accablante.

En France, par exemple, comment vont les choses sous ce rapport dans le domaine des entreprises, la presse ne nous en apprend que bien peu de choses. J'ai eu l'occasion de visiter moi-même à Paris plusieurs exploitations des arts graphiques et de me renseigner plus en détail sur les conditions. Le directeur de l'exploitation graphique la plus en vue de France et probablement du monde entier en ce qui touche la qualité, exploitation qui par principe n'établit aucun devis, pouvant grâce à sa situation équivalant à un monopole dicter les prix à la clientèle, m'a déclaré, lors d'une visite, que les entrepreneurs de France préféreraient la situation dictatoriale de l'Allemagne à leurs conditions actuelles. Une des imprimeries les mieux installées de Paris et dirigée par un Neuchâtelois en a tiré ses conclusions: cessé son exploitation et vendu ses machines. Et rien encore ne laisse entrevoir une amélioration dans le domaine des entreprises de France. Par suite des charges excessives qui leur sont imposées sans réserve par le gouvernement, elle sont successivement écartées sans autre de la lutte de concurrence. Un luxe de ce genre, seule la République française particulièrement riche en produits naturels peut se le payer!

Déjà ce bref coup d'œil jeté au delà de nos frontières nous prouve à satiété que non seulement notre domaine des entreprises, mais encore le peuple suisse tout entier a lieu d'être satisfait de sa situation constitutionnelle, politique et économique, de se retrancher derrière notre défense nationale et de mettre à sa disposition tous les moyens nécessaires. La grande course aux armements, qui d'année en année prend des proportions plus formidables, et la tactique d'invasion par surprise, telle que la prône la littérature militaire, nous prouvent qu'il est temps de nous préparer à une défense avec armements suffisants.

III. La nouvelle organisation des troupes de 1936.

En égard à cette situation, la nouvelle organisation militaire a été approuvée en 1936 et introduite cette année. Cette nouvelle organisation militaire qui prévoit une couverture judicieuse des frontières, nous offre précisément un excellent moyen de défense contre la tactique actuelle d'invasion sans déclaration de guerre, et ceci grâce à notre système de milice permettant à chaque homme, qu'il s'agisse de l'élite, de la landwehr et du landsturm, d'avoir ses armes à la maison. De plus, la nouvelle organisation des arrondissements des divisions et des arrondissements de recrutement attribue d'avance la troupe aux secteurs où elle sera le plus nécessaire en cas de guerre, rendant ainsi plus ou moins indépendante la mobilisation par rail, exposée aux dangers des attaques aériennes. Une vaste décentralisation et une accélération de la mobilisation sont le gage d'une protection et d'une défense efficaces.

En ma qualité de commandant d'un bataillon de montagne, j'ai pu me rendre compte pendant le cours de répétition qui vient de prendre fin de la valeur de nos armes actuelles. Elle n'est guère dépassée à l'étranger. C'est à nous qu'il appartient de former nos soldats de manière à tirer un maximum de rendement de cet armement. Par la forte augmentation des armes automatiques, il est possible avec un bon champ de tir et le choix judicieux des positions de défense, d'obtenir aujourd'hui davantage qu'avec les anciens armements. Ces armes automatiques offrent, lors d'un emploi intelligent, plus d'avantages au défenseur qu'à l'assaillant. Sans doute, les grands sacrifices imposés jusqu'à maintenant à notre économie pour la défense nationale ont été mis à profit très judicieusement, j'en ai la conviction.

IV. Devoirs de l'employeur.

Mais à part cela, d'autres obligations s'imposent encore à l'employeur à l'égard de la patrie et je les citerai ci-après très brièvement: